

Côte d'Ivoire : profil macroéconomique et commercial

Opportunités et enjeux dans le cadre de la mise en œuvre de la ZLECA

Sherillyn Raga et Derrick Abudu

Février 2023



Série de documents de politique de l'ODI-GIZ sur la ZLECA

Messages clés

- Les retombées de la guerre entre la Russie et l'Ukraine exercent des pressions sur l'inflation et la dette publique, ce qui pourrait entraîner un ralentissement de la croissance du PIB de la Côte d'Ivoire. Celle-ci pourrait alors passer de 7 % en 2021 à 5,5 % en 2022. La croissance annuelle du PIB devrait atteindre 6,5 % entre 2023 et 2025, ces prévisions ne tenant toutefois pas compte des risques liés à la guerre, à l'instabilité régionale et aux éventuelles conditions météorologiques défavorables.
- La Côte d'Ivoire est un exportateur net de biens et un importateur net de services, le total des échanges (exportations + importations) atteignant 48,5 % du PIB en 2021. Les matières premières (cacao, noix de cajou, or, produits pétroliers, caoutchouc) représentent près de 75 % des exportations, ce qui rend le commerce vulnérable à la volatilité des prix mondiaux. Compte tenu de l'augmentation de la demande mondiale et/ou de l'efficacité de la Côte d'Ivoire dans ces produits, il pourrait être judicieux de soutenir l'exportation de biens transformés tels que le chocolat, les extraits de café, le savon et les produits cosmétiques.
- La Côte d'Ivoire est un exportateur net de biens avec l'Afrique depuis 2015, mais l'excédent s'est réduit, les exportations et les importations atteignant respectivement 2,9 milliards de dollars et 2,6 milliards de dollars en 2020. L'importance du commerce intra-africain (en pourcentage des exportations totales de biens et des importations) a stagné autour de 23 % entre 2016 et 2020. Les coûts commerciaux entre la Côte d'Ivoire et les autres pays africains (à l'exception des pays d'Afrique de l'Ouest) restent supérieurs aux coûts des échanges avec des pays situés en dehors du continent.
- Les IDE en Côte d'Ivoire se sont concentrés sur les télécommunications, l'agroalimentaire et les secteurs extractifs (et à Abidjan). En 2021, les nouveaux

investissements ont atteint leur niveau le plus bas, ce qui reflète l'aversion générale des investisseurs en raison des incertitudes liées à la pandémie. Dans son dernier plan à moyen terme, le gouvernement se penche sur le problème des contraintes commerciales en donnant la priorité à l'industrialisation.

- Bien que la Côte d'Ivoire ait créé de manière proactive un comité national de la ZLECA dans le but d'identifier les problèmes et de s'engager activement avec le secteur privé ivoirien sur les dispositions de la ZLECA, (quasiment) aucun élément n'indique que le pays a déjà commercé dans le cadre de la ZLECA. Une analyse plus approfondie (p. ex. sur les contraintes institutionnelles, réglementaires et régionales) est nécessaire afin d'identifier les obstacles qui continuent à entraver le commerce intra-africain.

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier Maximiliano Mendez-Parra et Astou Sy pour leurs commentaires sur les versions précédentes du rapport, ainsi que Julianne Cullen pour son aide lors des recherches. Les auteurs remercient également la GIZ pour son soutien financier octroyé au nom du gouvernement allemand. Les opinions présentées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de la GIZ ou de l'ODI. Tout commentaire adressé à s.raga@odi.org.uk sera le bienvenu.

À propos de cette publication

Ce document vise à informer les parties prenantes concernées, y compris le secteur privé et les expert·e·s non ZLECA, sur la situation économique actuelle de la Côte d'Ivoire et la mise en œuvre de la ZLECA dans le pays. Les données et informations de cette mise à jour ont été collectées entre octobre et décembre 2022.

Cette série de documents de politique de l'ODI-GIZ fait partie d'un projet plus vaste intitulé « Programme de soutien de la GIZ à la ZLECA ». Celui-ci soutient les partenaires de la GIZ au niveau continental (Commission de l'Union africaine, secrétariat de la ZLECA), régional (actuellement la Communauté d'Afrique de l'Est et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ; en projet la Communauté de développement de l'Afrique australe) et national dans les négociations et la mise en œuvre de la ZLECA.

Avis de non-responsabilité : le contenu de cette publication a été élaboré rapidement afin de fournir des idées et une analyse préliminaire sur un thème donné. Il a été relu et édité mais les processus rigoureux habituels n'ont pas nécessairement été appliqués.

À propos des auteur·rice·s

Sherillyn Raga est chargée de recherche à l'ODI. Sherillyn possède une dizaine d'années d'expérience professionnelle dans le domaine de la recherche orientée vers les politiques, couvrant la macro-économie, l'intégration financière, le commerce et l'investissement dans les contextes asiatique et africain. Avant de rejoindre l'ODI, elle a travaillé à la banque centrale des Philippines, au Fonds monétaire international et à la Banque asiatique de développement. Sherillyn est titulaire d'une maîtrise en économie du développement de l'Université d'Oxford (Royaume-Uni).

Derrick Abudu est agent de recherche principal à l'ODI. Il est spécialisé dans la recherche liée à la promotion de la croissance économique via le développement du secteur privé ainsi que dans la mesure et l'identification des moteurs de la performance industrielle, de l'investissement direct étranger et de l'efficacité des incitations fiscales. Avant de rejoindre l'IEDG de l'ODI, il a travaillé en tant que consultant pour la Banque mondiale, en tant que chargé de recherche invité dans le cadre d'un projet financé par l'International Growth Centre de l'Université du Ghana et en tant qu'économiste (ODI Fellow) au ministère du Développement économique et de la Planification de l'Eswatini. Derrick est titulaire d'un doctorat en économie de l'université de Nottingham, (Royaume-Uni) ainsi que d'un MSc de l'université de Swansea (Royaume-Uni).

1 Développements socio-économiques récents

Depuis la fin de crise politique en 2011, la Côte d'Ivoire est devenue l'un des pays à la croissance économique la plus rapide du monde avec, entre 2012 et 2019, une croissance annuelle du produit intérieur brut (PIB) de 8,2 %.¹ La Société financière internationale (SFI) a mis en évidence cinq éléments clés qui ont contribué à cette croissance soutenue : l'accélération des investissements publics ; la forte production et la diversification des exportations agricoles ; l'augmentation des investissements directs étrangers (IDE) ; l'amélioration de l'accès aux services numériques ; et l'amélioration de l'accès à l'électricité à bas prix (avec toutefois des perturbations de fin 2020 à août 2021) (SFI, 2020).² La pauvreté, l'emploi et le revenu par habitant, qui avaient connu une dégradation au plus fort de la crise politique fin 2010, ont enregistré une amélioration considérable durant la période post-conflit (Tableau 1).

Tableau 1 Données nationales et indicateurs sociaux de la Côte d'Ivoire

Capitale : Yamoussoukro			
Superficie : 322 463 km ² ; frontières communes avec le Burkina Faso, le Ghana, la Guinée, le Liberia et le Mali			
Langues : français, langues indigènes			
Religions : islam, christianisme, croyances indigènes			
Monnaie ; taux de change : franc CFA ; 1 USD = 614,02 francs CFA au 2 janvier 2023			
	2000	2010	2021
Population (millions)	16,5	20,5	27,1
Taux de dépendance (%) ¹	81,5	81,5	74,22
Espérance de vie (ans)	50,8	55	58,6
Nombre moyen d'années de scolarité	6,4	5,2	5,2
Revenu national brut par habitant (en dollars constant en parité de pouvoir d'achat 2017)	2790	2702	5217
Taux de pauvreté (% de la population vivant avec moins de 2,15 \$ par jours, en parité de pouvoir d'achat 2017)	29,1 ²	34,4 ³	11,4 ⁴
Taux de chômage (%)	4,6	6,8	3,5
Indice d'inégalité entre les sexes ⁵	0,678	0,66	0,613
Indice de développement humain ⁶	0,457	0,473	0,55

Notes : 1 Taux de dépendance des jeunes (0 à 14 ans) par rapport à la population en âge de travailler (15-64 ans) ; 2 À partir de 2002 ; 3 À partir de 2008 ; 4 À partir de 2018 ; 5 Indice plus élevé = inégalité entre les sexes plus élevée ; 6 Indice plus élevé = développement humain plus important.

Sources : site de la BCEAO ; Banque mondiale (2022b) ; PNUD (2022a).

Durant la pandémie de Covid-19, la Côte d'Ivoire a enregistré un taux de croissance de 2 % résultant d'une décennie marquée par de solides fondamentaux économiques, une réponse politique rapide face à la pandémie, une dépendance relativement faible vis-à-vis des secteurs les plus durement touchés par les mesures liées à la Covid-19 (p. ex. tourisme, services)³, et l'accès au financement extérieur

¹ Calculs des auteurs basés sur les données du FMI (2022b).

² La SFI (2020) se réfère au développement de l'accès à l'électricité entre 2011 et 2019. Récemment, la Côte d'Ivoire a connu des pénuries d'énergie suite à une saison sèche anormalement longue et à une panne dans l'une de ses centrales thermiques (section 2.3).

³ Par exemple, en 2018, les recettes du tourisme international de la Côte d'Ivoire en pourcentage des exportations s'élevaient à 4,3 % et étaient donc inférieures à celles de l'Afrique subsaharienne (8,5 %) ou du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (9,2 %) (Banque mondiale, 2022b). La figure 1.B illustre également la part relativement faible (en pourcentage du PIB) du commerce dans le domaine des services de la Côte d'Ivoire par rapport aux autres pays africains.

(FMI, 2021a). Afin de limiter l'impact de la pandémie, le gouvernement ivoirien a pris des mesures budgétaires à hauteur de 2,5 % du PIB de 2020 (FMI, 2021b).⁴

En 2021, la croissance du PIB de la Côte d'Ivoire a atteint 7 %, c'est-à-dire un taux supérieur à celui d'avant la pandémie (Tableau 2). La croissance a été stimulée par la demande intérieure, une politique budgétaire et monétaire expansionniste et des mesures d'endiguement de la Covid-19 moins contraignantes (Banque mondiale, 2022a). Les données récentes montrent que la croissance trimestrielle du PIB a augmenté de 7,8 % au premier trimestre 2022 par rapport à la même période de l'année précédente, 5 points de pourcentage étant à mettre au compte de la croissance du secteur tertiaire (en particulier les hôtels et restaurants, le transport et le commerce) (INS, 2022a).

Tableau 2 Performances et prévisions macroéconomiques et financières sélectionnés pour la Côte d'Ivoire

	2019	2020	2021	2022p	2023p	2024p	2025p
PIB réel (croissance en %)	6,2	2,0	7,0	5,5	6,5	6,6	6,4
Investissement total (% du PIB)	20,1	22,1	24,5	26,2	26	26,4	26,3
Prix moyens à la consommation (croissance en %)	0,8	2,4	4,2	5,5	4	1,8	1,7
Recettes publiques (% du PIB)	15	15,0	15,9	14,8	15,3	15,7	15,5
Dépenses publiques (% du PIB)	17,3	20,5	20,9	20,2	19,2	18,7	18,5
Solde budgétaire brut (% du PIB)	-2,3	-5,6	-5,0	-5,3	-4,0	-3,0	-3,0
Solde budgétaire primaire (% du PIB)	-0,8	-3,7	-2,9	-3,4	-1,9	-1	-0,9
Dettes publiques brutes (% du PIB)	38,4	47,6	52,1	56,0	55,1	53,7	52,4
Balance des paiements courants (% du PIB)	-2,3	-3,2	-3,8	-5,2	-5	-4,9	-4,3

Note : p signifie prévisions

Source : FMI (2022b).

Toutefois, la crise externe récente, qui a débuté en février 2022 avec la guerre entre l'Ukraine et la Russie, a entraîné une hausse globale des prix des marchandises et un resserrement des conditions financières, ce qui pourrait amplifier certaines vulnérabilités économiques de la Côte d'Ivoire. L'inflation en glissement annuel avait déjà atteint 6 % en octobre 2022 suite à l'augmentation des prix des denrées alimentaires et des boissons non alcoolisées, du logement, de l'eau, du gaz, de l'électricité et autres combustibles, des transports ainsi que de la restauration et de l'hôtellerie (INS, 2022b). Le gouvernement a d'ores-et-déjà mis en place des mesures d'atténuation de l'inflation via l'adoption de prix différenciés pour les combustibles, de plafonds de prix sur trois mois et d'une exonération des droits de douane pour le blé, ce qui devrait engendrer des coûts supplémentaires pour le gouvernement (FMI, 2022a), creuser le déficit budgétaire et accroître les pressions sur la dette publique (voir tableau 2).

Selon les estimations, la dette publique a augmenté de près de 18 points de pourcentage entre 2019 et 2022 pour atteindre 56 % du PIB (Tableau 2). Le gouvernement est conscient des risques liés à la dette publique découlant pour moitié de sa dette intérieure, laquelle doit être refinancée d'ici 2023 ; des remboursements importants de dettes à moyen terme contractées auprès de détenteurs d'obligations et d'organismes multilatéraux ; et des risques liés aux taux de change représentant plus d'un cinquième de sa dette totale. Il cherche à atténuer ces risques en donnant la priorité aux sources concessionnelles, aux instruments à long terme et aux prêts libellés en euros (voir MEF, 2021 ; 2022). Le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale (2022) classent la Côte d'Ivoire dans la catégorie des pays présentant un risque modéré de surendettement ; le pays pourrait toutefois présenter une vulnérabilité extrême dans un scénario de crises des prix des marchandises.

⁴ Les estimations incluent les ressources budgétaires allouées ou prévues en réponse à la pandémie depuis janvier 2020, lesquelles couvriront la mise en œuvre en 2020, 2021 et au-delà.

Selon les estimations, la croissance du PIB de la Côte d'Ivoire devrait ralentir pour atteindre 5,5 % en 2022, avant d'augmenter à nouveau à moyen terme pour passer à une moyenne de 6,5 % d'ici 2025 (Tableau 2). Cette tendance est nettement plus positive que dans les pays d'Afrique subsaharienne (3,6 % en 2022, 4 % de 2023 à 2025) (FMI, 2022b). Une prolongation du conflit russo-ukrainien, un nouveau resserrement des conditions financières au niveau mondial, une légère intensification de l'instabilité régionale et des conditions météorologiques défavorables sont autant de risques qui pourraient peser sur la croissance de l'économie ivoirienne. Parallèlement, la confirmation de la découverte de gisements de pétrole potentiels et la mise en œuvre rigoureuse du nouveau plan national de développement (PND) 2021-2025 pourraient entraîner une croissance supérieure aux prévisions (FMI, 2022a).

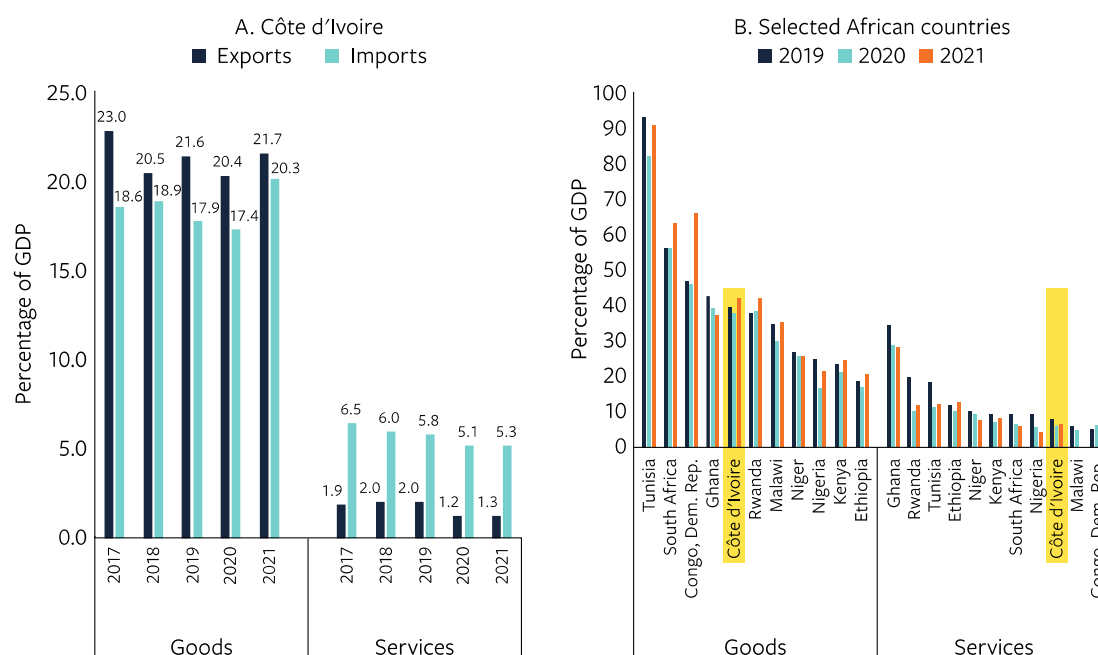
Dans ce contexte, la section suivante (section 2) présente le paysage commercial et l'environnement d'affaires de la Côte d'Ivoire. Cette section est suivie d'une analyse plus ciblée du commerce intra-africain de la Côte d'Ivoire et de la mise en œuvre de la ZLECA (section 3). La section 4 identifie les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces qui pèsent sur la Côte d'Ivoire en ce qui concerne la maximisation des bénéfices de la ZLECA, et plus généralement du commerce et de l'investissement. La section 5 procède à une conclusion.

2 Paysage commercial et environnement d'affaires

2.1 Paysage commercial

En 2021, l'ouverture commerciale⁵ de la Côte d'Ivoire (48,5 % du PIB)⁶ était comparable à celle de l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne (46 % du PIB)⁷ (voir également figure 1B). Le pays a été un exportateur net de biens, mais également un importateur net de services (Figure 1A). En 2020, au plus fort de la pandémie, la valeur des exportations de services a enregistré une baisse considérable (37%) alors que la valeur des exportations de biens n'a connu qu'un recul marginal de 1 %, les bénéfices liés à l'augmentation des prix mondiaux de l'or (l'une des principales exportations) ayant largement compensé la faible demande extérieure dont ont souffert les autres biens d'exportation.

Figure 1 Commerce de biens et services de la Côte d'Ivoire et de pays africains sélectionnés (en % du PIB)



Source : calculs des auteurs basés sur les données de la CNUCED.

En 2021, le commerce total s'est redressé et a atteint les niveaux d'avant la pandémie, soit 48,5 % du PIB (contre 47,3 % du PIB en 2019 et 44,2 % du PIB en 2020).⁸ Sous l'effet des prix favorables du pétrole (l'une des principales exportations) et d'une reprise des exportations de services, la valeur des exportations de biens et services a augmenté de 19 % en 2021. Les importations de biens et services ont également connu une croissance considérable (respectivement 31 % et 16%).

⁵ Le commerce total correspond à la somme des importations et des exportations

⁶ Calculs des auteurs basés sur les données de la CNUCED.

⁷ Basé sur les données des WDI

⁸ Calculs des auteurs basés sur les données de la CNUCED.

Concernant les destinations, les plus grandes parts des exportations ivoiriennes ont été expédiées vers les Pays-Bas (11,1%), les États-Unis (8,1 %), le Vietnam (5,9 %), la France (5,4 %) et l'Allemagne (5,1 %) (moyenne annuelle de 2015 à 2020).⁹ La plus forte croissance durant les cinq dernières années revient ici aux exportations vers la France (+ 111 %), portées par une augmentation significative des exportations de chocolat et autres préparations alimentaires à base de cacao, ainsi qu'aux exportations vers le Vietnam (+ 62,6%), portées par l'augmentation des exportations de noix de cajou et, en partie, de coton.

La Côte d'Ivoire peut actuellement bénéficier d'un accès en franchise de droits aux États-Unis dans le cadre de la loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique (African Growth and Opportunity Act) entrée en vigueur en 2002 et interrompue en 2005 avant d'être réadoptée pour le pays en 2011 (OMC, 2017 ; ATI, 2021). Grâce à un accord de partenariat économique avec l'UE, les exportateurs ivoiriens bénéficient également d'un accès au marché européen en franchise de droits et de quotas (CE, 2020).

Entre 2016 et 2020, les produits de base représentaient quasiment les trois quarts des exportations de biens sous forme primaire – par exemple cacao, noix de cajou, or, pétrole (sauf huiles et préparations légères), caoutchouc naturel et coton. La Côte d'Ivoire est le premier exportateur mondial de fèves de cacao avec 60 % du total des fèves de cacao exportées en 2020.¹⁰

Parallèlement, entre 2015 et 2020, la Côte d'Ivoire s'est approvisionnée pour près de la moitié de ses importations auprès de 5 pays uniquement : la Chine (15,6 %), le Nigeria (11,9 %), la France (11,2 %), l'Inde (4,6 %) et les États-Unis (4 %). Parmi les différents produits importés, le pétrole brut arrive en tête (12,5 % des biens importés), suivi du riz (4,6 %), des huiles et préparations pétrolières légères (3,9 %) et des médicaments (2,4 %). Il convient en outre de noter que la Côte d'Ivoire est un importateur net de pétrole brut (provenant principalement du Nigeria), lequel est utilisé à des fins de transformation des produits pétroliers (dont la Côte d'Ivoire est alors un exportateur net) (OCDE, 2021).

Les exportations de la Côte d'Ivoire dépendant du cacao et autres produits agricoles, la production et les recettes d'exportation sont vulnérables face aux conditions climatiques et aux termes de l'échange. En outre, en tant qu'importateur net de pétrole, le pays dépend également de la volatilité des chocs pétroliers mondiaux.

Analysons maintenant l'efficacité (en termes d'avantage comparatif révélé ou ACR) des 25 principales exportations de la Côte d'Ivoire et la demande mondiale de ces produits (en provenance du monde entier) au cours des cinq dernières années jusqu'en 2020.¹¹ Le tableau 3 présente les produits ivoiriens pouvant être soutenus pour accroître la diversification verticale (p. ex. création de valeur ajoutée pour les produits de base), ainsi que la promotion des exportations et les interventions visant à accroître la compétitivité des produits dont la demande mondiale est en plein essor. Notamment, entre 2016 et 2020, l'amélioration de l'efficacité ivoirienne a permis de multiplier par plus de 160 l'indice ACR du chocolat et des préparations alimentaires à base de cacao dont la demande mondiale a augmenté de 12% au cours des cinq dernières années. Cela est en accord avec un grand nombre d'analyses soulignant l'importance, pour la Côte d'Ivoire, de diversifier ses exportations ou de créer de la valeur ajoutée dans l'industrie du cacao afin de renforcer le rôle du commerce dans

⁹ Calculs des auteurs basés sur les données de la plateforme WITS (World Integrated Trade Solution).

¹⁰ Calculs des auteurs basés sur les données de la plateforme WITS (World Integrated Trade Solution).

¹¹ La détermination des 25 principaux produits est basée sur la part annuelle moyenne en pourcentage des exportations totales au niveau de la catégorie à 6 chiffres de 2016 à 2020, alors que la demande mondiale se réfère aux importations mondiales de ces types de produits en provenance du monde entier durant la même période (données issues de la plateforme WITS).

la transformation économique du pays (CNUCED, 2019 ; Banque mondiale, 2019a ; 2019b ; SFI, 2020).

Tableau 3 Produits d'exportation pour une intervention ciblée

	Augmentation de l'ACR (p. ex. intervention visant à accroître la valeur ajoutée, promotion et facilitation des exportations)	Diminution de l'ACR (p. ex. intervention visant à augmenter la compétitivité)
Augmentation de la demande mondiale	<ul style="list-style-type: none"> • Chocolat et autres préparations alimentaires à base de cacao dont le poids ou la teneur en cacao sont supérieurs à 2 kg • Extraits, essences et concentrés de café et préparation à base ces extraits, essences, concentrés ou à base de café • Noix de cajou décortiquées • Huile de palme et ses fractions, autres que brutes et non chimiquement modifiées • Coton, non cardé ou peigné • Caoutchouc naturel (sauf latex, caoutchouc naturel techniquement spécifié ou TSNR et feuilles fumées) sous formes primaires • Latex de caoutchouc naturel sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes • Énergie électrique • Or sous forme brute • Minerais et concentrés de manganèse 	<ul style="list-style-type: none"> • Poudre de cacao, sans sucre ou autre édulcorant ajouté • Beurre, graisse et huile de cacao • Pétrole but • Pâte de cacao, non dégraissée • Autre chocolats et autres préparations alimentaires à base de cacao n.c.a. au chapitre 18 • Bananes, fraîches ou séchées • Préparations cosmétiques ou de toilette pour les soins de la peau • Savons et produits organiques tensioactifs ; non destinés à la toilette
Diminution de la demande mondiale	<ul style="list-style-type: none"> • Noix de cajou en coques • Fèves de cacao, brutes ou torréfiées • Huiles de pétrole, non brutes, non usagées ; huiles légères et préparations • Huiles de pétrole, non brutes, non usagées ; huiles et préparations non légères • TSNR sous formes primaires ou de plaques, feuilles ou bandes (sauf latex et feuilles fumées) 	<ul style="list-style-type: none"> • Coques, pellicules et pleures de cacao, autres déchets de cacao • Café ; non torréfié ou décaféiné

Source : calcul des auteurs basés sur les données de la plateforme WITS

2.2. Investissements directs étrangers

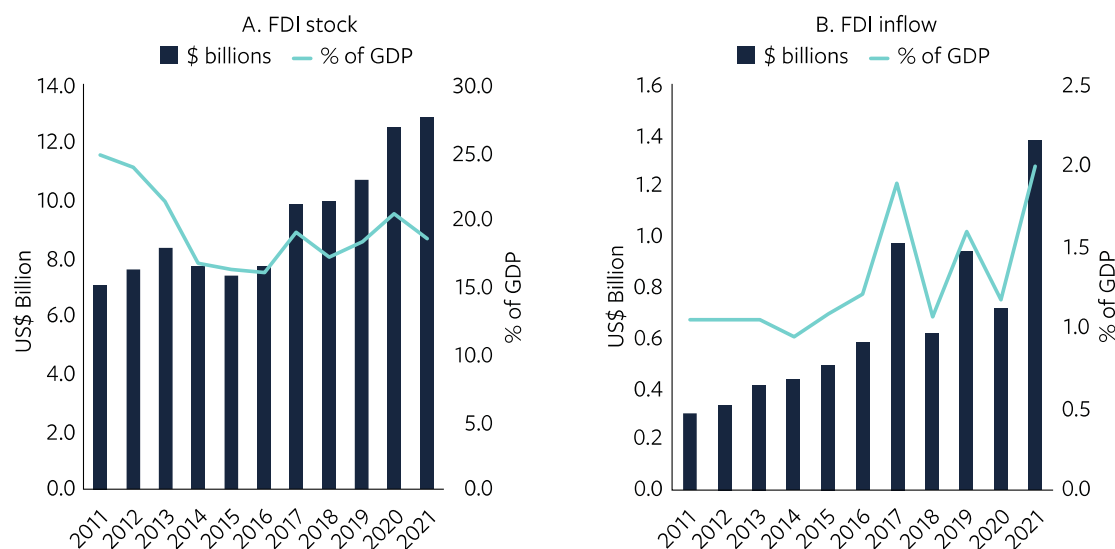
Durant la pandémie, les entrées d'IDE en Côte d'Ivoire ont connu un ralentissement (0,7 milliard de dollars), avant toutefois de dépasser le niveau d'avant la pandémie en 2021 pour atteindre 1,4 milliard de dollars (soit 2 % du PIB) (voir figure 2A).

L'augmentation des flux d'IDE a reflété la reprise de l'activité économique mondiale après la récession induite par les mesures anti-Covid-19. Si l'on replace les performances de l'IDE de 2021 dans leur contexte historique, on constate qu'il s'agit de l'IDE le plus élevé que la Côte d'Ivoire ait attiré depuis 2011, et ce, malgré la volatilité des flux d'IDE observée au cours des cinq dernières années (Figure 2).

Parallèlement, la valeur et le nombre de nouveaux investissements en Côte d'Ivoire ont atteint leur niveau le plus bas en 2021 (Tableau 4) et ont ainsi suivi la tendance à la baisse du nombre de nouveaux investissements et à la stagnation de leur valeur dans les pays en développement, un phénomène qui témoigne de l'incertitude et de l'aversion au risque des investisseurs (voir CNUCED, 2022b).

Le stock total d'IDE a augmenté de 2,9 % seulement, passant alors de 12,5 milliards de dollars en 2020 à 12,8 % milliards de dollars en 2021 (Figure 2B). Enfin, même si la valeur du stock d'IDE de 2021 affiche une forte augmentation (82,2 %) par rapport aux valeurs de 2011 (2,0 milliards de dollars), la comparaison de sa part dans le PIB indique une baisse de son importance. En 2021, le stock d'IDE représentait en effet 18,5 % du PIB et était donc inférieur à la moyenne 2011-2021 (19,3 %) ou encore à celle de 2011 (24,6 %). La croissance du PIB a donc été supérieure à celle du stock d'IDE durant la période considérée.

Figure 2 Flux et stock d'IDE en Côte d'Ivoire



Source : calculs des auteurs basés sur les données de la CNUCED.

Tableau 4 Nouveaux investissements annoncés en Côte d'Ivoire

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Valeur (millions de dollars)	697,9	745,9	2092,4	372,7	3444,3	862,6	569,8	1667,7	2962,9	845,9	375,3
Croissance en %	321,2	6,9	180,5	-82,2	824,2	-75,0	-34,0	192,7	77,7	-71,5	-55,6
% du PIB	2,4	2,4	5,4	0,8	7,5	1,8	1,1	2,9	4,3	1,3	0,5
Nombre	7	13	20	15		34	21	33	40	25	15
Croissance en %	-22,2	85,7	53,8	-25,0	93,3	17,2	-38,2	57,1	21,2	-37,5	-40,0

Source : calculs des auteurs basés sur les données de la CNUCED (2022c) sur les nouveaux investissements et sur les données de la CNUCED (2022a) sur le PIB actuel.

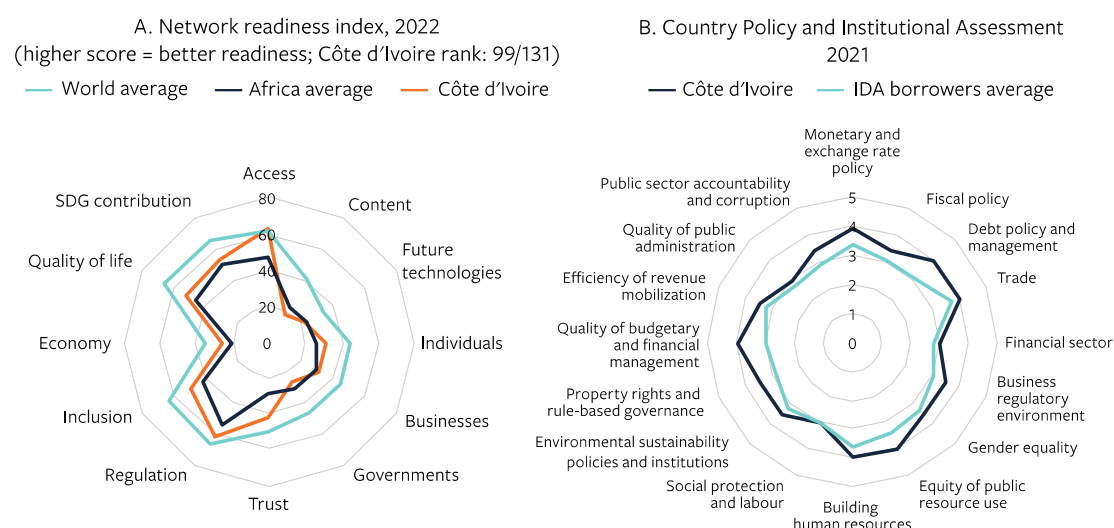
Par secteur, le flux d'IDE en Côte d'Ivoire est dominé par les télécommunications, l'agroalimentaire et l'industrie extractive (hydrocarbures) (SFI, 2020). Dans le secteur des services, les télécommunications ont été l'un des principaux contributeurs à la croissance du PIB du pays. Avec 43,8 % de ménages abonnés au haut débit (ibid.), des interventions visant à attirer davantage d'investissements dans ce secteur contribueraient également à améliorer la productivité des entreprises dans d'autres domaines d'activité. En termes d'attractivité et de perspectives d'investissement, les facteurs clés ayant favorisé les IDE incluent l'allègement des contraintes liées au développement du logement, la stabilité du réseau électrique, l'amélioration des infrastructures de transport et la solidité du secteur agricole porté par le cacao (ibid.). De même, le fait d'accueillir les sièges régionaux d'institutions étrangères telles que Nestlé et la Banque africaine de développement a contribué à renforcer l'image du pays auprès des investisseurs étrangers.

Toutefois, pour accroître l'entrée d'IDE et ses bénéfiques, la Côte d'Ivoire devra maintenir la stabilité politique établie en 2017 (SFI, 2020). Le réservoir de main-d'œuvre qualifiée devra en outre s'élargir afin de permettre aux investisseurs étrangers de disposer des talents requis et aux ouvrier-e-s nationaux-les de tirer profit des compétences étrangères. Enfin, la portée géographique de l'IDE devra s'étendre au-delà d'Abidjan, c'est-à-dire à d'autres zones du pays, notamment aux zones rurales.

2.3 Environnement d'affaires

L'un des principaux objectifs du PND de la Côte d'Ivoire est de transformer structurellement l'économie du pays en une économie plus industrialisée. À cette fin, le pays a récemment adopté des réformes favorables à la croissance, notamment en introduisant des incitations financières pour les petites et moyennes entreprises (PME) et en améliorant la réglementation des affaires. D'importants investissements publics ont également été réalisés dans le domaine de l'énergie, des télécommunications et du transport routier, ce qui a stimulé les investissements du secteur privé (Zeufack and Gevers, 2021). En outre, le pays possède l'un des secteurs financiers les plus développés d'Afrique (SFI, 2020). Ces développements ont contribué à améliorer la position du pays par rapport aux autres nations africaines en termes de préparation au numérique (Figure 3A), à mettre en place des politiques de gestion de l'environnement macroéconomique et d'affaires (Figure 3B) et à faciliter d'une manière générale les activités commerciales, le pays étant passé du 177^e rang en 2013 au 110^e rang (sur 190 pays) en 2019 (Zeufack and Gevers, 2021).

Figure 3 Préparation au numérique et qualité des politiques et des institutions (score plus élevé = meilleure performance)



Sources : les données de la figure 3A sont basées sur la base de données de la Banque mondiale, la figure 3B est basée sur les données du NRI présentées sur le site networkreadiness.org de l'Institut Portulans (2022). Les scores agrégés (monde et Afrique) sont basés sur des moyennes simples.

Malgré l'amélioration du climat d'investissement, le secteur privé de la Côte d'Ivoire reste confronté à différents défis. Bien qu'il soit caractérisé par un grand nombre de petites entreprises informelles, en termes de chiffre d'affaires et de valeur ajoutée, il est avant tout dominé par quelques entreprises formelles. L'accès au financement est ici un obstacle majeur au développement du secteur privé, comme en témoigne la part relativement faible de la population ivoirienne âgée de plus de 15 ans disposant d'un compte auprès d'une institution financière ou faisant appel à un fournisseur de services mobiles (50 % contre 55 % en Afrique subsaharienne en 2021) (Banque mondiale, 2022b). En outre, les défis liés au commerce transfrontalier restent difficiles à relever, ce qui se reflète notamment dans la part relativement faible des exportations de biens et de services (dans le PIB) et dans la faible survie à l'exportation (c'est-à-dire l'entrée sur les marchés d'exportation et la poursuite de ces activités) des entreprises exportatrices par rapport aux pays comparables (World Bank, 2021). Enfin, le manque de concurrence dans des secteurs critiques tels que

les transports et les télécommunications freinent la croissance du secteur privé (ibid.).

La SFI (2021) insiste sur le fait que certaines contraintes pesant sur l'environnement d'affaires devront être assouplies ou supprimées afin d'améliorer la contribution du secteur privé à la croissance inclusive. Cela sera d'autant plus important que les tendances démographiques du pays indiquent que 350 000 à 400 000 jeunes Ivoirien-ne-s devraient rejoindre chaque année la population en âge de travailler, et qu'il est donc urgent de créer des emplois. L'étude de la SFI montre enfin que la promotion de l'agriculture, de l'industrie agroalimentaire et des activités manufacturières représente la voie la plus prometteuse pour stimuler la croissance inclusive. Le rapport identifie ici cinq domaines à améliorer afin de renforcer leur contribution :

1. Environnement d'affaires : le manque de concurrence dans plusieurs secteurs, dont les télécommunications, entraîne une hausse des prix ; des coûts d'affaires élevés en raison de la fréquence des inspections par les agences gouvernementales ; et de hauts niveaux d'informalité, notamment en raison de la mauvaise organisation du système fiscal qui impose aux grandes entreprises une charge d'impôt excessivement élevée.
2. Finances : l'accès limité au crédit, notamment pour les petit-e-s exploitant-e-s agricoles et l'industrie manufacturière, ainsi que la disponibilité limitée des services financiers numériques entravent la numérisation des chaînes de valeur agricoles.
3. Transport et logistique : les mauvaises infrastructures routières et portuaires, les coûts de transport élevés et l'absence d'une logistique agricole moderne et fiable (c'est-à-dire d'une logistique à température contrôlée) font obstacle à la participation aux chaînes de valeur mondiales et à la mise à niveau.
4. Connectivité numérique : le fossé qui sépare les zones urbaines des zones rurales concernant l'accès aux services numériques et le manque de connectivité des chaînes de valeur limitent la numérisation des chaînes de valeur et l'accès des petit-e-s exploitant-e-s agricoles aux services de vulgarisation.
5. Réservoir de main-d'œuvre qualifiée : le manque de main-d'œuvre qualifiée et le faible niveau de compétence des petit-e-s exploitant-e-s agricoles entravent la croissance de l'agriculture et de l'industrie manufacturière.

Dans le cadre de son plan de renforcement de la croissance inclusive et à travers son PND 2016-2020, le gouvernement ivoirien a mis en place les réformes suivantes afin de soutenir le secteur privé (OMC, 2017) :

- la création de tribunaux de commerce spécialisés dans les décisions commerciales et d'autres réformes juridiques visant à améliorer le cadre réglementaire pour les investisseurs
- la création de programmes d'incitation pour encourager l'investissement privé
- le renforcement de l'inclusion financière via une réforme du système financier, dont l'amélioration de l'efficacité des banques publiques
- l'amélioration du système d'infrastructures, y compris dans les zones industrielles.

Pour son projet de PND 2021-2025, le pays s'appuie sur les PND précédents et continue à donner la priorité au développement du secteur privé et à son ancrage dans l'industrialisation afin de stimuler la croissance inclusive. La modernisation du secteur agricole est un composant clé du PND, l'accent étant mis sur le développement de neuf pôles de croissance agricole intégrés, dont la transformation du secteur du cacao. Le PND 2021-2025 repose sur six piliers :

1. l'accélération de la transformation structurelle via l'industrialisation et le développement de pôles industriels
2. le développement de capital humain et de l'emploi
3. le développement du secteur privé et de l'investissement
4. le renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale
5. le développement régional équilibré, la préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique
6. le renforcement de la gouvernance, la modernisation de l'État et la transformation culturelle.

Dans son dernier rapport sur la Côte d'Ivoire, le FMI recommande la mise en œuvre (ou la finalisation) des réformes suivantes afin de soutenir le développement du secteur privé :

- le renforcement de la lutte contre la corruption
- la promotion de la numérisation des services publics, y compris la finalisation du projet de numéro d'identification unique du contribuable
- le renforcement de la protection des droits de propriété
- la simplification des procédures administratives (p. ex. via la mise en place d'un « guichet unique »)
- le renforcement de l'inclusion financière pour soutenir la formalisation de l'économie
- l'amélioration de l'efficacité des marchés du travail
- la poursuite des efforts visant à lutter contre les inégalités entre les sexes et les violences à l'égard des femmes afin de promouvoir la participation des femmes au marché du travail et d'accroître la productivité de la main-d'œuvre.

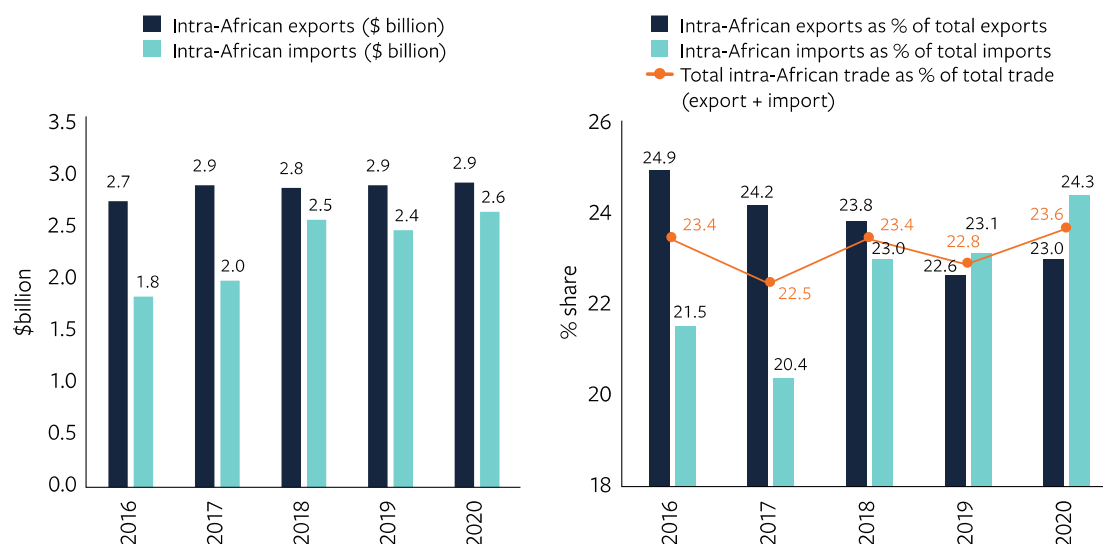
3 Performance du commerce intra-africain et ZLECA

3.1 Contexte : commerce de biens de la Côte d'Ivoire avec l'Afrique

Malgré la réduction récente de son excédent, la Côte d'Ivoire est un exportateur net de biens avec l'Afrique (Figure 4). Entre 2016 et 2020, la part du commerce intra-africain dans le commerce total de la Côte d'Ivoire (exportations + importations) est restée relativement stable (autour de 23 %) (Figure 4). En 2020, durant la pandémie, les importations intra-africaines ont augmenté de 7,2 % pour atteindre 2,6 milliards de dollars alors que les exportations intra-africaines ont augmenté de 0,6 % pour atteindre, de leur côté, 2,9 milliards de dollars.

En moyenne, de 2015 à 2020, dix produits ont représenté plus de la moitié (57 %) des exportations de la Côte d'Ivoire vers les pays africains - dont notamment l'huile de pétrole (légère) (6,6 %) et les huiles et préparations non légères (13,3 %), l'or sous forme brute (13 %), les produits cosmétiques (5,2 %) et l'énergie électrique (5 %).¹² Plus de la moitié (52,5 %) des exportations vers l'Afrique étaient destinées à trois pays africains : le Mali, le Burkina Faso et l'Afrique du Sud. Dans ces pays, le pétrole et l'huile végétale ainsi que l'énergie électrique (Mali et Burkina Faso), l'or brut (Afrique du Sud) et les pâtes alimentaires (Burkina Faso) faisaient, dans une certaine mesure, partie des principales exportations.

Figure 4 Commerce intra-africain de biens de la Côte d'Ivoire



Notes : pour des raisons de cohérence, l'agrégat pour l'Afrique ne comprend que 40 pays africains disposant de données complètes sur leurs importations et exportations de biens de 2016 à 2020. Pour chaque année indiquée, ces 40 pays représentent au moins 99 % du commerce intra-africain total de la Côte d'Ivoire.

Source : calculs des auteurs basés sur les données de la plateforme WITS.

¹² Calculs des auteurs basés sur les données de la plateforme WITS.

Parallèlement, au cours des cinq dernières années, l'huile de pétrole brute, provenant en grande majorité du Nigeria, représentait 50 % des produits importés du continent par la Côte d'Ivoire.¹³ Parmi les autres importations majeures, il convient de citer le poisson et les produits de la pêche (maquereau, sardines, thon, merlu et autres), lesquels représentaient 14 % du total des importations intra-africaines. Compte tenu de ce panier d'importations, la plus grande part des produits importés d'Afrique provient du Nigeria (52,8 %), suivi du Maroc, du Sénégal, de la Mauritanie et de l'Afrique du Sud (conjointement 27 % des importations intra-africaines).

En 2021, les droits de douane de la nation la plus favorisée (NPF), pondérés en fonction des échanges et imposés par la Côte d'Ivoire sur les importations en provenance des pays africains allaient de zéro pour la Guinée équatoriale à 20 % pour le Malawi.¹⁴ Il convient ici de noter qu'en tant que membre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Côte d'Ivoire bénéficie de conditions préférentielles avec 14 autres membres ayant adopté le tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO.¹⁵ Au niveau continental, les droits de douane seront libéralisés par étape, sauf pour les produits dits « sensibles » et les produits figurant sur la « liste d'exclusion » de la ZLECA. Les tarifs seront libéralisés (jusqu'à zéro) pour 90 % des lignes tarifaires sur une période de dix ans pour les pays les moins avancés (PMA), de cinq ans pour les pays non PMA, et de 15 ans pour six pays sélectionnés¹⁶ (Hartzenberg, 2023). Les produits sensibles ne doivent pas dépasser 7 % et la liste d'exclusion 3% du total des lignes tarifaires, la valeur totale des échanges intra-africains étant limitée à 10% (ibid.).

Les droits de douane effectivement appliqués ou AHS sont définis par la base de données de la World Integrated Trade Solution (WITS) comme étant les taux tarifaires préférentiels existants les plus bas ou les tarifs NPF appliqués. La figure 5 montre les 10 produits les plus importés d'Afrique par la Côte d'Ivoire en 2020, plus de la moitié étant ici représentée par le pétrole brut. Elle met également en évidence le fait que les AHS imposés par la Côte d'Ivoire sur les importations provenant des pays africains sont largement inférieurs aux AHS imposés sur les importations provenant du reste du monde, ce qui incite donc la Côte d'Ivoire à s'approvisionner, pour ces produits, auprès de ses voisins africains. En 2020, par exemple, la quasi-totalité du pétrole brut de la région importé par la Côte d'Ivoire provenait du Nigeria, un pays envers lequel la Côte d'Ivoire s'est engagée à respecter le TEC de la CEDEAO.

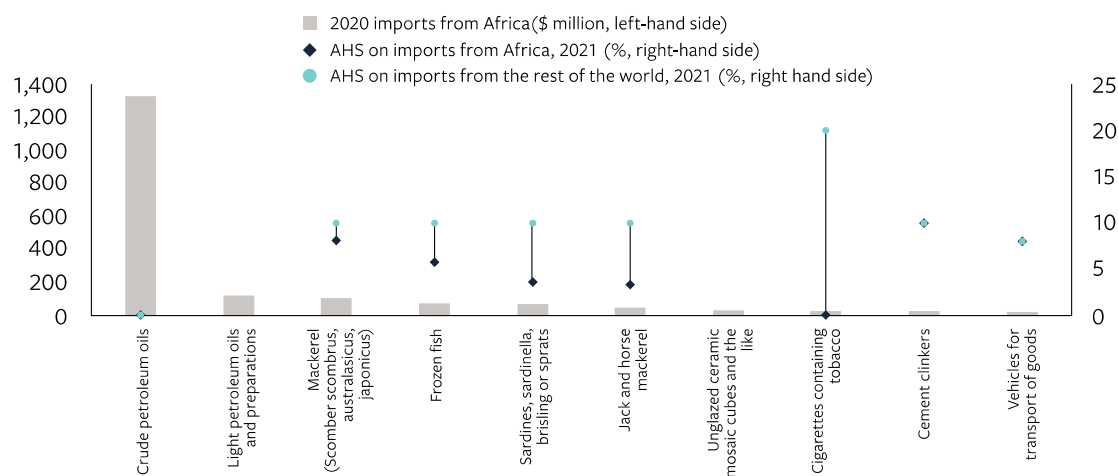
¹³ Calculs des auteurs basés sur les données de la plateforme WITS (World Integrated Trade Solution). En moyenne, entre 2016 et 2020, 99,9 % du pétrole brut importé d'Afrique par la Côte d'Ivoire provenait du Nigeria.

¹⁴ Sur la base de l'année tarifaire 2021 et des données commerciales de 2019 de la base de données de la WITS.

¹⁵ À l'exception de Cabo Verde, tous les membres de la CEDEAO – à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo – ont adopté le TEC (Tralac, 2019).

¹⁶ Éthiopie, Madagascar, Malawi, Soudan, Zambie et Zimbabwe.

Figure 5 Taux de droits de douane effectivement appliqués (AHS) sur les importations de la Côte d'Ivoire en provenance d'Afrique et du reste du monde (%)



Notes : AHS basé sur l'année tarifaire 2021 et les données commerciales de 2019. Pas de données AHS disponibles pour les huiles et préparation pétrolières légères ainsi que pour les mosaïques céramiques non émaillées.

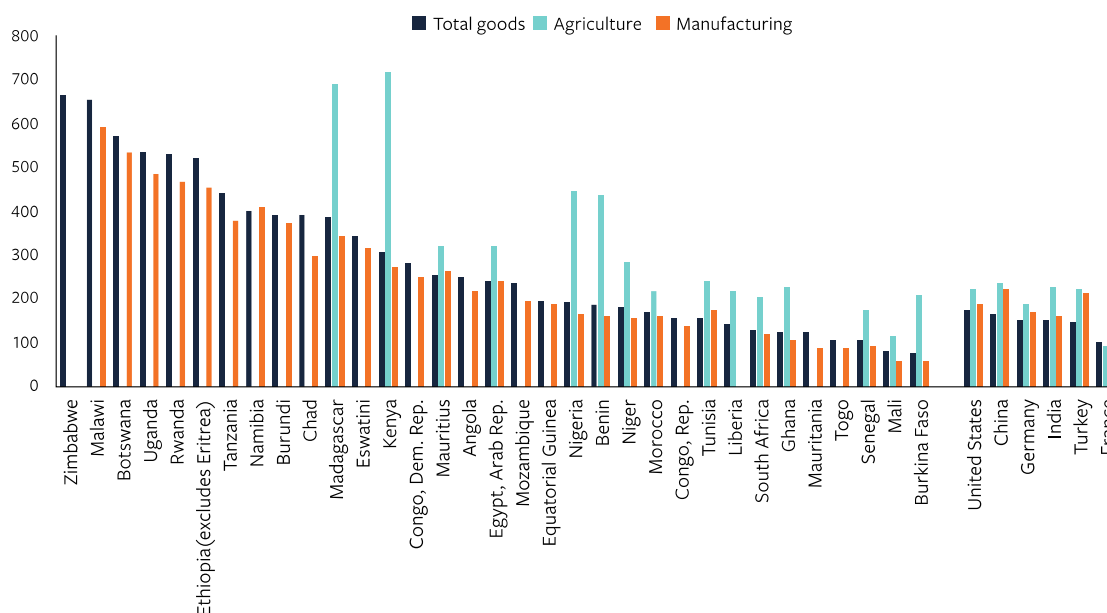
Source : base de données de la WITS.

Les mesures non tarifaires (MNT), incluant les mesures sanitaires et phytosanitaires, les obstacles techniques au commerce, l'inspection avant l'expédition et le contrôle des prix et de la qualité affectent également les importations de la Côte d'Ivoire en provenance des autres pays africains. Toutefois, le nombre de MNT n'indique pas l'ampleur de la restriction des échanges. La figure 6, en revanche, montre les coûts commerciaux équivalents ad valorem¹⁷, lesquels comprennent non seulement les frais de transport et les droits de douane, mais également les autres coûts, dont les coûts directs et indirects liés aux différences de langue, de monnaie et aux lourdes procédures d'importation et d'exportation.¹⁸

¹⁷ Ou en proportion (%) de la valeur estimée des biens

¹⁸ Il convient de noter que cette mesure est une moyenne pour l'ensemble des biens échangés, dont certains ne peuvent (quasiment) pas être échangés dans la pratique en raison de coûts commerciaux prohibitifs. Cette mesure, élaborée en 2017 par la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Banque mondiale, comprend tous les coûts liés au commerce international de biens avec un autre partenaire (c'est-à-dire de manière bilatérale) par rapport à ceux liés au commerce de biens au niveau national.

Figure 6 Coûts commerciaux bilatéraux ad valorem entre la Côte d'Ivoire et ses partenaires respectifs (% , 2019)



Source : base de données de la CESAP.

Selon cette mesure, les échanges avec le Zimbabwe ou le Botswana sont plus de six fois plus chers que les échanges à l'intérieur des frontières de la Côte d'Ivoire (et vice versa).¹⁹ La figure 6 indique également que, à l'exception des échanges avec la majorité des membres de la CEDEAO (en particulier le Burkina Faso, le Mali, le Sénégal et le Togo), les coûts commerciaux bilatéraux entre la Côte d'Ivoire et les pays africains sont plus élevés que ceux des échanges avec la France. Cependant, les coûts commerciaux entre la Côte d'Ivoire et d'autres pays non-membres de la CEDEAO, tels que la Mauritanie, l'Afrique du Sud, la Tunisie et la République du Congo, semblent rester inférieurs à ceux des échanges avec les États-Unis ou la Chine. Ceci représente pour la Côte d'Ivoire une opportunité qui pourrait lui permettre de développer ses échanges intracontinentaux avec les autres pays africains, mais souligne également la nécessité d'abaisser le coût du commerce avec les pays du continent.

3.2 Statut de la mise en œuvre de la ZLECA par la Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire a déposé son instrument de ratification ZLECA auprès de la Commission de l'Union africaine le 23 novembre 2018 (UA, 2020). En février 2023, 54 des 55 pays africains (à l'exception de l'Érythrée) avaient signé la ZLECA et 46 pays avaient déposé leurs instruments de ratification auprès de l'UA (Tralac, 2023).

Les pays ayant ratifié l'accord peuvent réaliser des échanges entre eux sur la base de leurs concessions tarifaires et de leurs règles d'origine. En janvier 2022, 87,7% des lignes tarifaires avaient été approuvées, les lignes tarifaires concernant les textiles, l'automobile, le sucre et le tabac étant encore en attente (UA, 2022). Les négociations se poursuivent et, en février 2023, 46 pays avaient soumis leurs listes provisoires de concessions tarifaires (UA, 2023).

La ZLECA devrait apporter d'énormes avantages au continent africain, la Côte d'Ivoire faisant ici partie des principaux bénéficiaires. Une étude récente (Echandi et

¹⁹ Voir Arvis et al. (2012) pour une analyse complète de la méthodologie.

al., 2019), réalisée pour le compte de la Banque mondiale, montre que la mise en œuvre intégrale de la ZLECA (c'est-à-dire la réduction des droits de douane et des barrières non tarifaires) entraînera une augmentation du revenu réel de la Côte d'Ivoire de 14 % d'ici 2035. Le pays pourrait alors attirer davantage d'investisseurs étrangers souhaitant se servir de la Côte d'Ivoire pour accéder aux autres pays africains. Ces résultats sont corroborés par des études antérieures sur l'impact de la ZLECA réalisées par la Banque mondiale (2020) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD, 2022b). Plus précisément, l'étude du PNUD démontre que, outre les gains potentiels en termes de PIB, l'économie ivoirienne pourrait voir ses revenus augmenter grâce à la mise en œuvre de la ZLECA.

Conscient des avantages potentiels de la ZLECA, le gouvernement ivoirien a créé le Comité national de la ZLECA (CNZLECAf) par décret présidentiel en mai 2018. Celui-ci est responsable de la promotion, de la coordination et du suivi de la mise en œuvre de la ZLECA (COM, 2018). Le CNZLECAf a joué un rôle crucial dans l'élaboration de la stratégie nationale de la ZLECA de la Côte d'Ivoire et dans l'engagement avec les parties prenantes, y compris celles du secteur privé, vis-à-vis des dispositions de la ZLECA. Le plan d'action et les objectifs de la stratégie nationale de la ZLECA approuvée s'appuie sur les objectifs suivants :

- Une meilleure appropriation de la ZLECA par toutes les parties prenantes
- La rationalisation du système institutionnel et réglementaire pour la promotion du commerce et l'application effective des dispositions de la ZLECA
- Le renforcement des cadres politiques stratégiques pour l'amélioration de la compétitivité sectorielle
- Le développement et la mise en œuvre de stratégies commerciales sectorielles
- La mise à niveau des producteurs-rice-s (p. ex. PME) et des produits
- La promotion de la participation des femmes au commerce et à l'entrepreneuriat transfrontalier.

Le Premier ministre de la Côte d'Ivoire supervise le Comité national de la ZLECA, lequel est financé par le budget national et les contributions des partenaires de développement : (UNCTAD, 2021). Le comité est structuré comme suit (UNCTAD, 2021) :

- Un conseil consultatif et décisionnel composé du Premier ministre et d'autres ministres qui supervise les activités du comité, facilite les négociations et adopte des mesures visant à encourager la mise en œuvre de l'accord de la ZLECA.
- Un comité technique, supervisé par le ministre du Commerce et de l'Industrie et dont les membres sont d'importants représentants de différentes institutions, y compris d'associations de producteurs et de commerçants. Ce comité est chargé de définir les interventions stratégiques et de proposer des actions relatives à l'accord de la ZLECA.
- Un secrétariat exécutif, chargé de diffuser les décisions du gouvernement ivoirien sur les questions relatives à la ZLECA telles que le fonctionnement des groupes de travail techniques. Jusqu'à présent, huit groupes de travail techniques ont été mis en place.

Le comité s'est engagé dans des campagnes de sensibilisation à la ZLECA, des activités de renforcement des capacités et des formations pour les PME sur la logistique numérique nécessaire pour les échanges effectués dans le cadre de la ZLECA (CNZLECAf, 2021 ; Luke et al., 2021). En 2022, le comité, soutenu par le programme ZLECA de la GIZ, a organisé plusieurs activités, par exemple des formations sur le commerce pour les PME, les femmes et les jeunes, un programme d'échange d'expériences avec le Rwanda sur la promotion des exportations, et

l'analyse des plans d'action dans les secteurs prioritaires concernant le commerce des services.

Au niveau régional, la CEDEAO (dont la Côte d'Ivoire est membre) a soumis des offres tarifaires applicables à partir du 5 décembre 2020 (UA, 2021). En novembre 2021, la CEDEAO s'est associée aux organisations partenaires pour procéder à un examen technique du projet de la Stratégie de mise en œuvre régionale²⁰ avant de la présenter en mars 2022 aux acteurs étatiques et non étatiques (CEDEAO, 2021a, 2022a). La stratégie régionale de mise en œuvre de la ZLECA de la CEDEAO vise à (i) consolider le mandat de la CEDEAO de manière à soutenir le commerce intra-régional ; (ii) orienter sa contribution à la négociation et à la mise en œuvre de la ZLECA au niveau régional ; et (iii) soutenir ses États membres dans la mise en œuvre de leurs stratégies ZLECA nationales (CEDEAO, 2022a).

Les groupes de travail techniques de la CEDEAO, couvrant les biens, les services, le règlement de litiges, l'investissement, les droits de propriété intellectuelle, la politique de concurrence ou encore les femmes et les jeunes dans le commerce dans le contexte de la ZLECA, ont été mis en place et ont tenu leur réunion de coordination en janvier 2022 (CEDEAO, 2022b). Au niveau national, la commission de la CEDEAO a soutenu les initiatives ZLECA nationales via toute une série d'ateliers de sensibilisation et de renforcement des capacités (CEDEAO, 2020a, 2020b, 2021b). En mars 2022, 12 États membres de la CEDEAO avaient élaboré ou étaient en train d'élaborer leur stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECA.

Au niveau continental, la création de l'Initiative de commerce guidé (GTI) du secrétariat de la ZLECA, à laquelle participent huit pays²¹, a été annoncée en juillet 2022 durant la neuvième réunion des ministres du Conseil de la ZLECA avant d'entrer en vigueur en octobre 2022. La Côte d'Ivoire ne fait pas partie des pays participants. Il s'agit ici de démarrer les échanges commerciaux afin d'évaluer l'environnement opérationnel, institutionnel, juridique et de politique commerciale dans le cadre de la ZLECA (UN, 2022). Les produits destinés à être commercialisés dans le cadre de la GTI comprennent, entre autres, les carreaux céramiques, les piles, le thé, le café, les produits carnés transformés, l'amidon de maïs, la sucre, les pâtes, le sirop de glucose, les fruits secs et la fibre de sisal, et ce, en accord avec les efforts déployés par la ZLECA pour développer la chaîne de valeur (secrétariat de la ZLECA, 2022).

Selon les résultats de l'étude, (UNECA, 2022), les entreprises ivoiriennes sont relativement mieux informées sur la ZLECA que les entreprises de six autres pays africains, 66 % des entreprises ivoiriennes interrogées déclarant connaître la ZLECA contre 34 % en Angola. Toutefois, il n'existe que peu ou pas de preuve sur le fait que la Côte d'Ivoire ait déjà échangé des biens ou des services dans le cadre de la ZLECA. À l'avenir, la Côte d'Ivoire pourrait également rejoindre la GTI une fois que celle-ci aura adopté le livre tarifaire électronique de la ZLECA et le manuel des règles d'origine, ou encore qu'elle aura instauré des taux tarifaires publiés et approuvés par le secrétariat (UN, 2022).

En novembre 2022, les protocoles de la ZLECA sur la concurrence, la propriété intellectuelle (PI) et l'investissement ont été adoptés par le Conseil des ministres de la ZLECA en charge du commerce (GMI, 2022). D'après les entretiens menés par l'ODI, les chefs d'État de l'Union africaine ont pris note de ces protocoles en novembre 2022 et devraient l'adopter formellement en février 2023 après examen juridique. La prochaine phase de négociation couvrira le commerce numérique (y

²⁰ Cet examen a été entrepris dans le cadre d'une réunion organisée par la commission de la CEDEAO en collaboration avec des fonctionnaires de l'UNECA, la commission de l'UEMOA, le PNUD et la GIZ.

²¹ Cameroun, Égypte, Ghana, Kenya, Maurice, Rwanda, Tanzanie et Tunisie.

compris le commerce électronique) et les projets de protocole sur les femmes et les jeunes dans le commerce (voir te Velde, 2022).

Contrairement à d'autres pays africains dépourvus de législation ou d'agences dans ces domaines, la Côte d'Ivoire dispose d'une loi sur la concurrence et d'une autorité de la concurrence (Dawar and Lipimile, 2020), ainsi que d'un bureau dédié à la propriété intellectuelle (OIPi, 2021). En 2018, la Côte d'Ivoire a adopté un nouveau code des investissements, lequel prévoit également une agence spécifique chargée de la promotion des investissements (IPH, 2028). Dans le domaine du commerce électronique, la Côte d'Ivoire dispose depuis 2013 de lois régissant les transactions électroniques et la protection des données personnelles ainsi que la lutte contre la cybercriminalité et, depuis 2016, d'une loi sur la protection des consommateurs (Narcisse, 2017). Toutes ces réglementations pourront être mises à profit lors des prochaines négociations de la ZLECA. Par ailleurs, le Comité national de la ZLECA a mis en place, en août 2022, un groupe de travail chargé de se pencher sur le thème du commerce électronique afin de comprendre les enjeux et d'établir un programme de travail en lien avec le protocole de la ZLECA sur le commerce numérique (CNZLECAF, 2022). Afin que les prochaines phases de la ZLECA produisent les effets souhaitables pour les pays membres tels que la Côte d'Ivoire, il sera nécessaire de réduire l'aspect contraignant des règles d'origine adoptées lors des phases précédentes de la ZLECA et de modérer les exigences en matière de conformité (Tsowou and Davis, 2021). Cela contribuera à inciter le secteur privé à commercer effectivement dans le cadre de la ZLECA et, par la suite, à réaliser des investissements transfrontaliers (ibid.).

4 Opportunités et défis pour le commerce et l'investissement de la Côte d'Ivoire

Sur la base de l'analyse des performances macroéconomiques de la Côte d'Ivoire, du paysage du commerce et de l'investissement et de la mise en œuvre de la ZLECA, présentés dans les sections précédentes, le Tableau 5 résume les atouts, les points faibles, les opportunités et les risques de la Côte d'Ivoire devant être pris en compte par les principales parties prenantes (par exemple les décideurs politiques, les négociants/investisseurs, les bailleurs de fonds internationaux) afin que la Côte d'Ivoire puisse tirer le meilleur parti du commerce, des investissements et de la ZLECA.

Tableau 5 Forces, faiblesses, opportunités et risques de la Côte d'Ivoire

Forces	<ul style="list-style-type: none"> • croissance du marché intérieur avec amélioration du pouvoir d'achat ; croissance forte et rapide du PIB avec réduction significative de la pauvreté au cours de la période post-conflit (2012-2019) • forte reprise après la pandémie avec une croissance du PIB de 7 % (supérieure au niveau prépandémique de 6,2 %) ; croissance relativement plus forte que celle enregistrée par les pays d'Afrique subsaharienne en 2022 (5,5 % contre 3,6%) et à moyen terme de 2023 à 2025 (6,5 % contre 4 %) • secteurs des transports et de la finance relativement bien développés par rapport aux autres pays africains • visions et objectifs clairs du gouvernement en matière de transformation économique et d'industrialisation • comité national dédié à la ZLECA avec stratégie nationale de la ZLECA validée ; mise en place d'un groupe de travail spécial chargé de se pencher sur les dispositions de la ZLECA relatives au commerce numérique • existence de lois et de politiques relatives à la concurrence, à l'investissement, à la propriété intellectuelle et aux transactions numériques, lesquelles sont pertinentes en vue de la prochaine phase de négociations de la ZLECA
Faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> • procédures lourdes pour les entreprises, les licences et la conformité fiscale • concurrence restreinte dans certains secteurs (p. ex. transport, télécommunications, etc.) • accès limité au crédit pour les secteurs agricole et manufacturier • faible connectivité numérique entre les zones urbaines et rurales, numérisation limitée des chaînes de valeur • réservoir limité de main-d'œuvre qualifiée • impact distributif limité des IDE, lesquels sont concentrés à Abidjan • absence d'échanges commerciaux significatifs dans le cadre de la ZLECA depuis l'entrée en vigueur de l'accord en 2021
Opportunités	<ul style="list-style-type: none"> • accélération de la croissance tirée par le secteur privé et de la transformation économique (notamment dans le secteur agricole) grâce à aux réformes proactives et ciblées du nouveau PND (2021-2025) • existence d'un accès préférentiel aux principaux marchés tels que les États-Unis et l'UE • possibilité d'accroître ou de créer de la valeur ajoutée dans les exportations de marchandises ; augmentation de la demande mondiale et/ou efficacité ivoirienne dans le domaine des produits transformés tels que le chocolat, les extraits de café, le savon et les produits cosmétiques • alignement des PND et de la stratégie nationale de la ZLECA pour maximiser les avantages que la Côte d'Ivoire peut tirer du commerce intra-africain

	<ul style="list-style-type: none">• participation potentielle à la GTI du secrétariat de la ZLECA
Menaces (risques)	<ul style="list-style-type: none">• risques de baisse de la croissance du PIB pouvant résulter d'une guerre prolongée entre la Russie et l'Ukraine, de l'instabilité régionale et de conditions météorologiques défavorables• accélération de l'inflation et risque modéré de surendettement public• vulnérabilité des exportations de marchandises face à la volatilité des prix et aux conditions météorologiques• retards dans les réformes gouvernementales• retards dans la mise en œuvre de la ZLECA ou préférence accrue pour les échanges en dehors de l'Afrique en raison des coûts relativement plus élevés du commerce intra-africain et/ou des contraintes législatives nationales

5 Conclusion

Grâce à l'accélération des investissements publics, à la forte production et à la diversification du secteur agricole, à l'augmentation des IDE et à l'amélioration de l'accès à l'électricité et aux services numériques à un prix abordable, la Côte d'Ivoire a enregistré une croissance annuelle du PIB de 8,2 % de 2012 à 2019, ce qui en fait l'un des pays à la croissance la plus rapide au monde. Bien que la croissance du PIB ait ralenti en 2020 en raison de la pandémie (2 %), l'économie ivoirienne a pu rebondir avec une croissance de 7 % en 2021, soit un taux supérieur au niveau pré-pandémique (6,2 % en 2019). Selon les estimations, la croissance devrait ralentir en 2022, notamment en raison des retombées de la guerre géopolitique (p. ex. sur les exportations, les pressions inflationnistes et les risques de surendettement public). Elle devrait toutefois restée solide à moyen terme (6,5 % de 2023 à 2025), c'est-à-dire supérieure à la croissance attendue au cours de la même période en Afrique subsaharienne (4%).

Mais malgré cette excellente performance économique, la contribution de l'investissement, des entreprises et du commerce à la croissance transformatrice de la Côte d'Ivoire peut encore être accrue. La concentration des investissements à Abidjan, les hauts niveaux d'informalité, le réservoir limité de main-d'œuvre qualifiée et les difficultés d'accès au financement et aux services numériques pour les petit·e·s exploitant·e·s agricoles sont autant de défis qui entravent la productivité. Le pays dispose également d'une marge de manœuvre concernant le soutien de l'exportation des produits transformés et la réduction de la vulnérabilité du portefeuille commercial actuel (lequel contient essentiellement des produits de base) face à la volatilité des prix mondiaux et aux conditions météorologiques. Par conséquent, dans son dernier PND (2021-2025), la Côte d'Ivoire a tout à fait raison de donner la priorité à l'industrialisation, à l'inclusion et au développement du capital humain. Il est en outre nécessaire de maintenir ces plans sur cette voie afin d'assurer la qualité et l'inclusivité des opportunités de croissance.

La ZLECA peut stimuler et diversifier le commerce de la Côte d'Ivoire, ce qui pourrait contribuer à améliorer la résilience de la croissance. Dans le contexte de la mise en œuvre de la ZLECA, les études ont démontré que l'économie ivoirienne pourrait tirer plus de bénéfices (p. ex. une augmentation de 14 % du revenu réel d'ici 2035) que d'autres pays africains. Toutefois, depuis l'entrée en vigueur de la ZLECA en janvier 2021, il n'existe que peu ou pas de preuve sur le fait que la Côte d'Ivoire commercé de manière significative dans le cadre de cet accord. La création du Comité national dédié à la ZLECA afin de permettre sa mise en œuvre (y compris la rationalisation institutionnelle et réglementaire, la définition de stratégies sectorielles et la promotion de la participation des entreprises) et les négociations est un pas dans la bonne direction. Le Comité pourrait intensifier les efforts en vue de la participation du pays à la GTI du secrétariat de la ZLECA. Enfin, les entreprises ivoiriennes sont relativement mieux informées sur les initiatives de la ZLECA que les entreprises des pays d'Afrique sélectionnés (UNECA, 2022). Le gouvernement pourrait alors en tirer parti et fournir une assistance ciblée, faciliter les processus de mise en conformité et étendre les incitations à la participation des entreprises à la ZLECA.

Références

- AfCFTA Secretariat (2022) 'Creating one market' (https://au-afcfta.org/?jet_download=11130).
- Arvis, J., Duval, Y., Shepherd, B. and Utoktham, C. (2012) *Trade costs in the developing world: 1995–2010*. ARTNeT Working Paper Series 121/December (www.unescap.org/sites/default/files/AWP%20No.%20121.pdf).
- AU – African Union (2020) *State parties: ratification status list*. African Union Report (<https://afcfta.au.int/en/documents/2020-12-28/state-parties-ratification-status-list>).
- AU (2021) 'Trading under the AfCFTA begins'. Article (<https://au.int/en/articles/trading-under-afcfta-begins>).
- AU (2022) 'Opening statement by His Excellency Wamkele Mene, Secretary-General, AfCFTA Secretariat at the Second Ministerial Retreat on the AfCFTA Rules of Origin'. 28 January (<https://au-afcfta.org/wp-content/uploads/2022/02/EN-Ministerial-Retreat-Statement-HE-Wamkele-Mene-v3-3.pdf>).
- AU (2023) 'AU Summit 2023: Powering trade through AfCFTA' Africa Renewal, 17 February (<https://www.un.org/africarenewal/magazine/february-2023/au-summit-2023-powering-trade-through-afcfta>).
- CN-ZLECAf – Comité national de la zone de libre-échange continentale Africaine – Côte d'Ivoire (2021) 'One market'. Newsletter (www.cnzlecaf.gouv.ci/uploads/news/ONEMARKET230921.pdf).
- CN-ZLECAf (2022) 'The first meeting of the thematic working group (TWG) on digital trade organized by the national committee of the African Continental Free Trade Area 8 August. <https://www.cnzlecaf.gouv.ci/actualite/actudetait/la-premiere-runion-du-groupe-de-travail-thmatique-gtt-sur-le-commerce-numrique-organise-par-le-comit-national-de-la-zone-de-libre-echange-continentale-africaine-cn-zlecaf371>
- COM – Council of Ministers (2018) 'Press release from the Council of Ministers'. 30 May (www.presidence.ci/communiqué-du-conseil-des-ministres-du-mercredi-30-mai-2018/).
- Dawar, K. and Lipimile, G. (2020) 'Africa: harmonising competition policy under the AfCFTA' *Concurrences Review* 2 (a93472 242-250, ISSN 1773-9578).
- EC – European Commission (2020) 'EU–Côte d'Ivoire Economic Partnership Agreement' (https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2020/october/tradoc_158985.pdf).
- Echandi, R., Maliszewska, M. and Steenbergen, V. (2019) *Making the most of the African Continental Free Trade Area: leveraging trade and foreign direct investment to boost growth and reduce poverty*. Washington DC: World Bank.
- ECOWAS – Economic Community of West African States (2020a) 'ECOWAS holds regional meeting on African Continental Free Trade Area for ECOWAS institutions and specialised agencies' (www.ecowas.int/ecowas-holds-regional-meeting-on-african-continental-free-trade-area-for-ecowas-institutions-and-specialised-agencies/).
- ECOWAS (2020b) 'ECOWAS holds regional sensitisation workshop on the African Continental Free Trade Area (AfCFTA) for the private sector' (www.ecowas.int/ecowas-holds-regional-sensitisation-workshop-on-the-african-continental-free-trade-area-afcfta-for-the-private-sector/).
- ECOWAS (2021a) 'ECOWAS holds capacity building workshop on digital trade for the AfCFTA e-commerce agenda' (www.ecowas.int/ecowas-holds-capacity-building-workshop-on-digital-trade-for-the-afcfta-e-commerce-agenda/).
- ECOWAS (2021b) 'ECOWAS Commission and UNECA organize a technical review of the draft regional AfCFTA implementation strategy' (www.ecowas.int/ecowas-commission-and-uneca-organize-a-technical-review-of-the-draft-regional-afcfta-implementation-strategy/).

ECOWAS (2022a) 'ECOWAS holds consultative meetings on Regional AfCFTA Implementation Strategy'. Press release, 5 April (<https://ecowas.int/ecowas-holds-consultative-meetings-on-regional-afcfta-implementation-strategy/>).

ECOWAS (2022b) 'ECOWAS institutions technical working groups on the AfCFTA negotiations hold coordination meeting in Nasarawa'. Press Release, 27 January (<https://ecowas.int/ecowas-institutions-technical-working-groups-on-the-afcfta-negotiations-hold-coordination-meeting-in-nasarawa/>).

GMI – Gabon Mail Info (2022) 'ZLECAF : les trois protocoles de divergence de la 10e réunion du Conseil des ministres du Commerce enfin adoptés à Libreville'. 28 October (<https://gabonmailinfos.com/zlecaf-les-trois-protocoles-de-divergence-de-la-10e-reunion-du-conseil-des-ministres-du-commerce-enfin-adoptes-a-libreville/>).

Hartzenberg, T. (2023), 'The African Continental Free Trade Area Agreement - what is expected of LDCs in terms of trade liberalisation?' UN website accessed in February 2023. (<https://www.un.org/ldcportal/content/african-continental-free-trade-area-agreement-what-expected-ldcs-terms-trade-liberalisation>)

IFC – International Financial Corporation (2020) 'Creating markets In Côte d'Ivoire: mobilizing the private sector in support of economic transformation In Côte d'Ivoire. A country private sector diagnostic'. Washington DC: IFC. (www.ifc.org/wps/wcm/connect/c3d1ae63-80d1-44a7-8b5f-959e38b4fd09/CPSD-Cote-d-Ivoire.pdf?MOD=AJPERES&CVID=nk4XA5J).

IMF – International Monetary Fund (2021a) '2021 Article IV consultation press release: staff report, informational annex; debt sustainability analysis; selected issues; and statement by the Executive Director for Côte d'Ivoire'. Country Report 21/170. Washington DC: IMF.

IMF (2021b) 'Fiscal monitor: database of country fiscal measures in response to the COVID-19 pandemic'. Estimates as of September 2021. Washington DC: IMF.

IMF (2022a) 'Côte d'Ivoire 2022 Article IV consultation—press release; and staff report'. Country Report 22/205. Washington DC: IMF.

IMF (2022b) 'World economic outlook – October 2022 database'. Washington DC: IMF.

IMF and World Bank (2022) 'Côte d'Ivoire debt sustainability analysis'. August. (<https://documents1.worldbank.org/curated/en/099840008082242639/pdf/BOSIB0e633caea09b09538090715f9cb19b.pdf>)

INS - Institut National de la Statistique (2022a) 'Comptes nationaux trimestriels' 1er trimestre 2022. Une croissance continue. 30 Juin. No. 17

INS (2022b) 'l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC)' 13 November. No. 154.

IPH – Investment Policy Hub (2018) 'Côte d'Ivoire. Adoption of new investment code'. Geneva: UNCTAD (<https://investmentpolicy.unctad.org/investment-policy-monitor/measures/3340/adoption-of-new-investment-code>).

ITA – International Trade Administration (2021) 'General country eligibility provisions' (<https://legacy.trade.gov/agoa/eligibility/>).

Luke, D., Ameso, J. and Bekele, M.G. (2021) 'On implementing the AfCFTA in 2021'. Trade for Development News, EIF (<https://trade4devnews.enhancedif.org/en/op-ed/implementing-afcfta-2021>).

MEF – Ministry of Economy and Finance (2021) 'Stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT) 2019–2023 (Actualisation d'Avril 2021)'. Abidjan: MEF.

MEF (2022) 'Public debt statistical bulletin as of 31st March 2022' (www.tresor.gouv.ci/tres/bulletins-statistiques-de-la-dette-publique2022/).

Narcisse, K. (2017) 'Readiness of Côte d'Ivoire for e-commerce. A case study submitted to the 6th Global Review of Aid for Trade on the topic of "Promoting Connectivity"'. Aid4Trade (www.oecd.org/aidfortrade/casestories/ngos-and-academia-2017.htm).

OIPI – Office Ivoirien de la Propriété Intellectuelle (2021) 'Présentation'. (www.oipi.ci/presentation/).

OECD – Organisation for Economic Cooperation and Development (2021) 'Cote d'Ivoire' Country notes in *Taxing energy use for sustainable development: Opportunities for energy tax and subsidy reform in*

selected developing and emerging economies (<https://www.oecd.org/tax/tax-policy/taxing-energy-use-for-sustainable-development.htm>)

Portulans Institute (2022) 'Network Readiness Index 2022' (<https://networkreadinessindex.org/>).

Te Velde, D.W. (2022) 'Promoting investment for Africa's industrialisation through economic integration'. ODI blog, 18 November (<https://odi.org/en/insights/promoting-investment-for-africas-industrialisation-through-economic-integration>).

Tsowou, K. and Davis, J. (2021) 'Reaping the AfCFTA potential through well-functioning rules of origin' *Journal of African Trade* 8(2): 88–102.

Tralac – Trade Law Centre (2019) 'Ivory Coast: intra-Africa trade and tariff profile' (www.tralac.org/resources/infographic/14767-ivory-coast-2019-intra-africa-trade-and-tariff-profile.html).

Tralac (2023) 'AfCFTA Ratification Barometer' 20 February (<https://www.tralac.org/documents/resources/infographics/2605-status-of-afcfta-ratification/file.html>)

UN – United Nations (2022) 'AfCFTA's Guided Trade Initiative takes off, set to ease and boost intra-African trade' *Africa Renewal*. (www.un.org/africarenewal/magazine/october-2022/afcfta%E2%80%99s-guided-trade-initiative-takes-set-ease-and-boost-intra-african-trade).

UNCTAD – UN Conference on Trade and Development (2019) 'Côte d'Ivoire banks on reforms to improve investment climate'. UNCTAD News (<https://unctad.org/news/cote-divoire-banks-reforms-improve-investment-climate>).

UNCTAD (2021) *Economic development in Africa: reaping the potential benefits of the African continental free trade area for inclusive growth*. Geneva: UNCTAD (https://unctad.org/system/files/official-document/aldcafrica2021_intro_en.pdf).

UNCTAD (2022a) 'Trade and GDP data' (accessed between October and December 2021) (<https://unctadstat.unctad.org/wds/ReportFolders/reportFolders.aspx>).

UNCTAD (2022b) *International tax reforms and sustainable investment: World Investment Report 2022*. Geneva: UNCTAD (https://unctad.org/system/files/official-document/wir2022_en.pdf).

UNCTAD (2022c) 'Annex Tables 14 and 16'. *World Investment Report 2022* (<https://worldinvestmentreport.unctad.org/annex-tables/>).

UNDP – United Nations Development Programme (2022a) 'Côte d'Ivoire'. Human Development Report country data downloaded on 21 October 2022 (<https://hdr.undp.org/data-center/specific-country-data#/countries/CIV>).

UNDP (2022b) 'Assessment study on the impact of African Continental Free Trade Area (AfCFTA) Agreement on the economy of Côte d'Ivoire'. Abidjan: UNDP. (www.undp.org/fr/cote-divoire/publications/final-report-assessment-study-impact-african-continental-free-trade-area-afcfta-agreement-economy-cote-divoire).

UNECA – United Nations Economic Commission for Africa (2022) 'Primer for the AfCFTA country business index (ACBI): summary results for Angola, Cote D'Ivoire, Gabon, Kenya, Namibia, Nigeria, and South Africa'. Working Paper. Nairobi: UNECA.

UNESCAP – United Nations Economic and Social Commission for Asia and the Pacific – and World Bank (2017) 'ESCAP-WB Trade Cost Database: explanatory note for users' (www.unescap.org/sites/default/d8files/Trade%20Cost%20Database%20-%20User%20note.pdf).

World Bank (2019a) 'How can Côte d'Ivoire escape the curse of cocoa?' (<https://blogs.worldbank.org/nasikiliza/how-can-cote-divoire-escape-curse-cocoa>).

World Bank (2019b) 'Côte d'Ivoire economic outlook: why the time has come to produce cocoa in a fully inclusive and responsible manner' (www.worldbank.org/en/country/cotedivoire/publication/cote-divoire-economic-outlook-why-the-time-has-come-to-produce-cocoa-in-a-responsible-manner).

World Bank (2020) *The African Continental Free Trade Area: economic and distributional effects*. Washington DC: World Bank (<https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/34139/9781464815591.pdf>).

World Bank (2021) 'Côte d'Ivoire – Country Economic Memorandum: sustaining the growth acceleration'. Abidjan: World Bank (<https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/37233>).

World Bank (2022a) 'Macro poverty outlook for sub-Saharan Africa'. October. (www.worldbank.org/en/publication/macro-poverty-outlook/mpo_ssa).

World Bank (2022b) 'World Development Indicators'. Electronic dataset (accessed between October and December 2022) (<https://data.worldbank.org/>).

WTO – World Trade Organization (2017) 'Côte d'Ivoire'. Annex 3 of the Trade Policy Review: Members of the West African Economic and Monetary Union (www.wto.org/english/tratop_e/tpr_e/s362-03_e.pdf).

Zeufack, A. and Gevers, C. (2021) 'Cote d'Ivoire – sustaining high, inclusive, and resilient growth post-COVID-19: a World Bank Group input to the 2030 Development Strategy'. Main Report. Abidjan: World Bank. (<https://documents.worldbank.org/en/publication/documents/reports/documentdetail/232621635224063141/Main-Report>).